



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 111363

Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le dépassement d'honoraires de certains spécialistes. En effet, on remarque que de plus en plus de praticiens exercent des tarifs libres, avec des dépassements d'honoraires qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Ce phénomène s'amplifie et on constate ainsi que quarante et un pourcents des spécialistes de la santé exercent des dépassements. Malgré ce comportement, obtenir un rendez-vous rapidement chez un professionnel de la santé s'avère être une tâche très longue. Certains n'hésitent donc plus à augmenter leurs dépassements d'honoraires aux clients désireux d'obtenir rapidement une visite. Malheureusement, ces compléments d'honoraires ne sont pas toujours remboursés par les mutuelles pour les français qui arrivent à s'en payer une. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle(s) mesure(s) elle compte prendre pour remédier à cette problématique et ainsi mettre fin à la médecine à deux vitesses qui s'installe sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Marin](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111363

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6469

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)